

Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DU MARCHÉ
« Fourniture d'un broyeur de végétaux sur remorque pour la Communauté de communes
Flandre Lys »

N° 2025DP058

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2024D166 du Conseil communautaire du 08 octobre 2024, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président (modification),
Considérant que la Communauté de communes Flandre Lys a lancé une consultation selon la procédure adaptée concernant la fourniture d'un broyeur de végétaux sur remorque pour la Communauté de communes Flandre Lys,
Considérant que l'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du marché, avec un délai maximal de livraison de 2 mois.

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

D'attribuer et de signer le marché concernant la fourniture d'un broyeur de végétaux sur remorque pour la Communauté de communes Flandre Lys avec la société MAPP VOTRE MATERIEL DE JARDIN (823 avenue de L'Épinette 59113 SECLIN) pour un montant de 42 689,00 € HT.

Article 2. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 –

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 6 octobre 2025

Le Président,

Jacques HURLUS

